

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 45 Ont participé au vote : 56 Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 4 Date de la convocation : 22 septembre 22	L'an deux mille VINGT DEUX et le VINGT NEUF SEPTEMBRE , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : Demande de préemption SAFER avec révision de prix – Las Pouilleres – Estoher N° d'Ordre : 274-22	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Françoise ELLIOTT était représentée par Cédric TAMISIER, ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Stéphane GILMANT a donné procuration à Olivier GRAVAS, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Guy PEIX a donné procuration à Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Nicole BEAUX a donné procuration à Bruno GUERIN, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Marie-France MARTIN a donné procuration à René DRAGUE, ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.
Secrétaire de Séance : Christelle LAPASSET	

Le Président,

DIT QUE la Communauté de Communes Conflent Canigó est consciente des enjeux liés à la maîtrise foncière sur les terres agricoles, en vue d'installer, maintenir et conforter des exploitations sur le territoire communautaire. En ce sens, la Communauté de Communes souhaite préserver les terres agricoles de la spéculation et procéder à des acquisitions foncières en secteur agricole dans le but de sauvegarder les terres et de soutenir les porteurs de projets agricoles, dont l'un des principaux freins à l'installation ou au développement est la maîtrise foncière.

RAPPELLE que la Communauté de Communes Conflent Canigó a souscrit à l'outil Vigifoncier de la SAFER. Cet outil a permis le repérage d'une parcelle au lieu-dit « Las Pouilleres » à Estoher, vendu à un prix spéculatif. La collectivité souhaite demander à la SAFER de mettre **en œuvre** son droit de

préemption avec révision de prix pour cette parcelle, afin de lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles.

Vu l'avis favorable de la Commission agriculture du 5 septembre 2022,

DIT QUE la SAFER Occitanie a transmis à la Communauté de Communes, via son service « Vigifoncier », plusieurs notifications dont la suivante a conduit le Président à demander la mise en œuvre du droit de préemption SAFER, avec révision de prix :

- Une parcelle de 0.2200 ha au total, au lieu-dit « Las Pouilleres » à Estoher, parcelle A0737 pour 21 000 € (95 455€/ha), avec une proposition à 2 640€ (12 000€/ha)



DEMANDE au conseil de valider la présente demande de préemption SAFER avec révision de prix et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

PROPOSE de désigner la SCP Janer comme notaire.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 52 voix POUR et 4 ABSTENTION.

Roger PAILLES ayant quitté la salle, il n'a pas pris part à l'examen et au vote de ce point.

ACCEPTE la demande de préemption SAFER avec révision de prix.

APPROUVE la désignation de la SCP Janer comme notaire,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 05 octobre 2022.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

